

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway - Travaux de VRD et
d'infrastructures pour le centre de maintenance rive gauche Achard - Marché
n°06 036 U - (INFRA 208) - Avenant 2 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la construction du tramway, le marché n°06 036 U a pour objet la réalisation des terrassements et VRD du centre de maintenance Achard à Bordeaux, y compris le traitement des terres polluées. Suite à une consultation par appel d'offres ouvert de niveau européen, c'est le groupement d'opérateurs économiques MALET/APPIA NORD AQUITAINE qui s'est vu notifié le 13 mars 2006 pour un montant de 8 072 759,93 € ht.

Par délibération n°2007/0159 du Conseil de Communauté du 30 mars 2007, vous avez autorisé l'avenant n°1 actant de la réorganisation du groupe EIFFAGE TPSO et transformant la société APPIA NORD AQUITAINE en établissement secondaire.

Aujourd'hui, il convient d'acter des modifications techniques inhérentes à une bonne gestion du chantier et les conséquences financières :

- à la demande de l'exploitant VEOLIA, la mise en place d'un portillon d'accès pour piétons et d'un passage d'environ 100 mètres le long des voies tramway jusqu'à la rue Achard afin de faciliter l'entretien des appareils de voie.
Incidence financière : 4 500 € ht.
- des travaux complémentaires pour les terrassements :
 - la mise en place d'évacuation d'ordures telles que carcasses de voiture, gros déchets ménagers, appareils ménagers qui étaient impropres au réemploi en remblai. Ces ordures, environ 200 tonnes, étaient recouvertes de terres et gravois et non visibles ;
 - la mise en place, pour une solution alternative au marché d'évacuation, dans une décharge plus éloignée et payante afin de ne pas arrêter le chantier pendant deux jours lors de la fermeture de la décharge communautaire du chemin de Labarde ;
 - la modification du traitement de la couche de forme qui ne pouvait être réalisée par un traitement au ciment mais nécessitait des matériaux d'apport non prévus au contrat ainsi que des terrassements supplémentaires et des enfouissements ;

- l'augmentation des quantités pour la démolition de fondations en béton au vu des restes des anciennes usines sidérurgiques ;
- la mise en place de criblage des déblais du site.

L'incidence financière de ces différentes modifications sur le poste terrassement est de 479 254 € ht.

- la pose de piézomètres pour l'analyse de la nappe phréatique avant et après le chantier à la suite de la demande de la DRIRE.
L'incidence financière est de 6 650 € ht.
- La diminution du poste gardiennage du site qui en début de chantier n'a pas été mis en place au vu des faibles risques de vols ou de dégradations.
L'incidence financière est une économie de 38 276,19 € ht.
- Le déplacement de la fosse compteur à la demande du concessionnaire afin qu'il soit accessible de la rue Achard directement soit 100 mètres linéaires de liaison supplémentaire. Les autres concessionnaires ont également demandé des modifications des réseaux comme l'augmentation du diamètre du réseau incendie afin de prévoir une deuxième poteau incendie dans l'hypothèse d'une extension du bâtiment.
L'incidence financière est de 30 651,15 € ht.
- La prise en compte de l'arrêt de chantier de terrassement pendant neuf jours et la perte de rendement des ateliers de déblais/remblais. En effet, la décharge du chemin de Labarde a refusé des évacuations provenant de terres analysées non polluées. Un protocole de surveillance par un expert a été mis en place.
L'incidence financière est de 67 190 € ht.
- La modification de la construction de la multitubulaire en PVC souple afin de permettre un raccordement souple avec le bâtiment.
L'incidence financière est une économie de 62 204,80 € ht.
- La diminution de section de câbles d'éclairage.
L'incidence financière est une économie de 1 289,60 € ht.
- La réalisation d'un mur de soutènement pour réaliser le talus en limite de la propriété DECAUX.
L'incidence financière est de 67 728 € ht.

Il convient également de prendre en considération un ajustement des quantités réellement mises en œuvre, ce qui représente une économie de 257 374,79 € ht.

En outre, ce marché comprend la réalisation des travaux de finition autour des bâtiments du centre de maintenance.

Or, au vu de la date de fin de réalisation du bâtiment, ces travaux de finition doivent être décalés d'un mois. Aussi, la durée du marché doit être prolongée d'un mois.
L'incidence financière est de 99 940,56 € ht.

Ces modifications représentent une augmentation de 396 768,33 € ht, soit 4,91 % par rapport au montant du marché le portant ainsi à 8 469 528,26 € ht.

Toutes ces incidences financières sont basées sur les prix du marché ou résultent de négociations ayant pour base les sous-détails de prix du marché.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°2 au marché n°06 036 U pour un montant de 396 768,33 € ht portant le montant du marché de 8 072 759,93 € ht à 8 469 528,26 € ht et prolongeant la durée du marché de un mois,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

M. VINCENT FELTESSE

?